

Espaces 2019



Place Germain Loro - CS 97001
83507 La-Seyne-Sur-Mer Cedex
Tél. 04 94 11 16 60 - Fax 04 94 06 02 39
www.maristes83.com



ABRI BAT

COUVREUR

Christian
COUPAYE



*Spécialiste rénovation toiture,
traitement des bois, isolation, gouttière*

VELUX®

**INSTALLATEUR
CONSEIL**

131, rue Raphaël Dubois
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél./Fax: 04 94 94 31 16
Portable: 06 11 35 55 97
abri-bat@wanadoo.fr



Éditorial

Chers élèves, chères familles,

Nommée à la direction de l'Institution Sainte Marie à compter de cette rentrée scolaire, je vous souhaite à tous la bienvenue et vous remercie pour la confiance que vous nous faites ou que vous nous renouvez.

Notre Institution est une école catholique, donc ouverte à tous dans le respect de chacun.

Chacun, en y rentrant, doit se sentir le bienvenu, reconnu, savoir qu'il a sa place dans cette maison qui nous est commune.

Chacun doit pouvoir trouver du sens à l'enseignement qu'il recevra et trouver dans l'avenir une espérance.

C'est dans cet esprit que nous accueillons les enfants et que nous entreprendrons notamment la réforme du lycée qui concerne cette année les classes de secondes et premières. En permettant de s'investir dans des matières choisies, le nouveau lycée devra donner plus du sens aux apprentissages et aider chaque jeune à construire « son propre parcours d'excellence »

Pour le 170^{ème} anniversaire de Sainte Marie, nous inaugurerons une période de travaux selon trois axes : l'ouverture, l'accueil et l'accompagnement.

La première tranche se matérialisera cette année par la « chute » d'une partie de notre mur d'enceinte, le déplacement et la transformation de l'entrée de l'établissement. Ce sera une belle occasion de s'ouvrir et de mieux accueillir.

L'Institution sera plus ouverte aussi grâce à la rénovation du site internet qui sera continuellement alimenté et deviendra pour vous et pour les personnes qui ne nous connaissent pas un outil d'information et de communication efficace.

Vous souhaitant une bonne découverte ou redécouverte de l'Institution Sainte Marie.

Avec notre dévouement.

Marie-Christine JOLIVET
Cheffe d'établissement

Sommaire

L'Institution SAINTE MARIE, c'est aujourd'hui :	3	Le Lycée	19
Projet éducatif	5	L'orientation, maître-mot de la classe de Seconde	20
Projet d'Établissement	7	Ouverture à l'Europe et à l'International	21
Pastorale	9	La préparation aux examens de Cambridge	21
Règles de vie à l'ISM	10	Renseignements concernant l'internat	22
Organigramme de l'ISM	13	3AISM : l'Association des Anciens et Anciennes	22
Présentation des études	14	L'A.P.E.L.	23
Collège des enfants intellectuellement précoces	15	Bourses & aides diverses	24
Collège S.E.G.P.A.	16	Restauration	24
La Section Sportive HAND-BALL	16	Tarifs annuels 2019-2020	25
L'Éducation Physique et Sportive	17	Activités de l'année	26
La Section Européenne au lycée	18	Mandat de prélèvement	33
Les classes de Seconde d'enseignement général	18	Inscription A.P.E.L.	35

LVbâtiment

Colorons ensemble l'Avenir

www.lvbatiment83.fr

0 494 928 726

- 639 Avenue Marcel Paul - 83500 La Seyne sur Mer -

DENIS MARTINEZ
AVOCAT MÉDIATEUR

en partenariat avec
PASCALE HEBACKER
FLORENCE LESCURE
LUCILE MONTY

7, rue Francis Davso
13001 MARSEILLE

06 50 79 09 33
04 91 04 70 79

denis.martinez.avocat@protonmail.com

L'ART DE LA PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE
DEPUIS 1982

LABO DELMAS

Les photographes éco-responsables.

Espace Chrysalide
Z.A. Jean Monnet Sud
Rue de Lisbonne
83500 La Seyne-sur-Mer
Tél.: 04 94 36 79 40
Fax: 04 94 46 11 50
info@labodelmas.com
www.labodelmas.com

L'Institution Sainte Marie, c'est aujourd'hui :

- Un établissement catholique, sous contrat d'association avec l'État, sous tutelle de la congrégation des Pères Maristes.
- Un établissement, tourné vers l'avenir, soucieux de promouvoir les caractéristiques de l'éducation mariste au travers de Maristes en Éducation, association publique de fidèles et à l'international avec un lycée en Inde.
- Un établissement scolaire au centre de la ville de LA SEYNE SUR MER.
- Un collège d'enseignement général :
660 élèves, répartis en 24 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème},
Langues vivantes européennes étudiées : anglais, allemand, espagnol et italien,
Un collège pour enfants précoces de la 6^{ème} à la 3^{ème}
Un collège S.E.G.P.A. de la 6^{ème} à la 3^{ème}
Une section sportive handball regroupant des élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.
- Un lycée d'enseignement général et technologique : 370 élèves en lycée, répartis en 14 classes, séries préparées : littéraire (L), économique (ES), scientifique (S), STI2D option SIN.
Des classes de 2^{ndes} avec des ateliers : International, Arts, Sport, Multimédia, Sciences.
- 75 professeurs et 35 personnels d'encadrement, de surveillance, d'administration et de service.
- Un externat avec études surveillées de 8 heures à 18 heures,
Un service de restauration en self,
Un service de restauration rapide possible pour les lycéens,
Un internat mixte d'une capacité de 150 garçons et de 35 filles.
- Une implantation sur 5 hectares avec 25000 m² de bâtiments comportant entre autres :
Un Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.),
Des salles spécialisées (salles de technologie, laboratoires de sciences informatisés...),
Un espace multimédia,
Des matériels de sonorisation, audiovisuels, vidéo projecteurs, multimédia,
Des cours de récréation, un gymnase avec un mur d'escalade, des terrains de sport.
- Une ouverture sur l'Europe, les U.S.A. et l'Inde.
- Une vie associative : organisme de gestion, association de parents d'élèves (A.P.E.L.), association des anciens élèves, association sportive et culturelle, association immobilière propriétaire.
- Une vie artistique et culturelle : chorale, théâtre, des ateliers sciences, des sorties culturelles, club échecs, scrabble.
- Une association sportive dynamique : badminton, handball, escalade, voile.
- Une proposition de Vie chrétienne et de culture chrétienne.



ATOUT ♦ RÉCEPTION

LOCATION DE MATÉRIEL

VAISSELLE - MOBILIER - TENTES
SONORISATION - ÉCLAIRAGE

04 94 30 86 59

www.atout-reception.com



GROUPE CMC

www.groupecmc.fr

Solutions marketing événementiel

Points de vente et Centres Commerciaux

04 94 41 91 00

www.groupecmc.fr

37, route de La Seyne - ZAC Les Playes - 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

08



GARAGE 2000

M. Hubert SAGNOL

Réparateur agréé **CITROËN**

14, Av. Dr Mazen
83500 LA SEYNE-SUR-MER

Tél. : **04 94 94 32 76**

Mail : 2000.garage@wanadoo.fr

**Mécanique, Carrosserie,
Vente de véhicules,
Climatisation, Géométrie,
Pneumatiques**

01



Bruno PINSAC

L'expert-comptable à votre taille

Your Own Needs

Expert-comptable Commissaire aux comptes

pinsac.bruno@orange.fr

74, allée Helsinki
ZE J. Monnet Nord
83500 La Seyne-sur-Mer

04 94 63 16 74
06 80 34 35 07

www.brunopinsac.fr

J03

Faites de votre projet une réalité !

ACOR'IMMO
DEPUIS 2002

VENDU

TRANSACTION - LOCATION - CESTION

www.acorimmo.fr

ACOR'IMMO
DEPUIS 2002



www.acorimmo.fr -

AVEC LES AGENCES ACOR'IMMO, DÉCOUVREZ TOUT L'IMMOBILIER DE LA VENTE À LA LOCATION

**AGENCE
LA SEYNE-SUR-MER**
9 bis rue Amable Lagane
83500 LA SEYNE-SUR-MER
T. 04 94 30 00 16

**AGENCE
SIX-FOURS-LES-PLAGES**
39 rue République
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
T. 09 82 51 50 60

J10

Projet éducatif

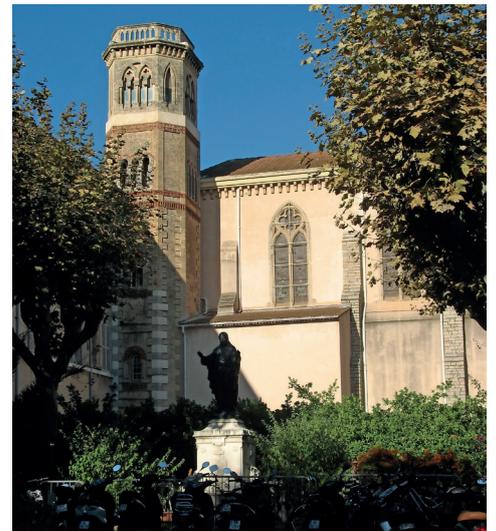
L'Institution Sainte Marie est un établissement privé catholique d'enseignement selon le statut promulgué par les Évêques de France. Elle est liée à l'État par contrat d'association.

Fondée par la Congrégation des Pères Maristes, l'Institution Sainte Marie est, pour l'Église, sous l'autorité de Tutelle du Provincial des Pères Maristes. Celui-ci nomme le Chef d'établissement et lui donne une lettre de mission et des orientations.

Le Chef d'établissement, soutenu par la confiance de la Tutelle et selon le statut relatif à sa fonction, est pleinement habilité à exercer son action, au service des élèves, sur l'ensemble de ses collaborateurs et auprès des familles.

La Tutelle garante devant l'Évêque du projet éducatif de l'établissement et de sa mise en œuvre, favorise l'inspiration et le dynamisme de la communauté éducative en référence à l'histoire et à la spiritualité maristes, donnant ainsi à l'institution scolaire son caractère spécifique.

Par sa reconnaissance de la Tutelle des Pères Maristes, l'établissement dit sa volonté d'animer son action auprès des jeunes, selon les valeurs spécifiques à l'esprit mariste. Tous les partenaires de l'établissement sont donc eux aussi engagés dans cette relation.



Disponibilité

ACCUEIL

« Ce qui importe avant tout est d'être ouvert au plus d'enfants possible, et peut-être encore avec plus d'attention à ceux qui sont en difficulté; le point le plus fort d'application de notre responsabilité réside dans cette attention aux plus démunis »

(Père Marc PERROT)

Permettre l'accueil des jeunes dans les meilleures conditions de travail et de vie

ÉCOUTE

« Les Maristes portent une attention spéciale aux plus abandonnés, aux pauvres, aux victimes de l'injustice »

(Art. 12 des constitutions maristes)

Savoir percevoir les signaux d'appel des jeunes et y répondre

IMPORTANCE DE LA PAROLE DU JEUNE

« Je pense que nous avons davantage à accueillir des personnalités dans leur diversité; si ces personnalités s'épanouissent selon leurs qualités propres, elles pourront marquer de leur originalité, de leurs qualités spécifiques; nous n'aurons pas à les téléguider, à imposer une sorte de moule, de type d'enfant »

(Père Marc PERROT)

Former des jeunes responsables de leur devenir

Enracinée dans l'histoire mariste, l'ISM a choisi de défendre et de promouvoir 3 valeurs essentielles, chacune de ces valeurs est déclinée en 3 attitudes.

Chaque attitude est soulignée par une phrase prise dans les textes de référence mariste, explicitée en termes de visée éducative pour nos jeunes.

Solidarité

URGENCE DE LA RENCONTRE

« Une école qui est à l'affût de ce qui naît, de ce qui est possible, de la vie qui palpète chez les jeunes, de ce qui grandit »

(Père François DROUILLY)

Favoriser chez le jeune l'écoute, l'échange et le partage

SOCIALISATION

« Nous ferons notre capital de former nos élèves à des mœurs et à des manières douces, honnêtes, sociales et pures, à une civilité et une politesse toute chrétienne »

(Avis aux maîtres 3, Jean-Claude COLIN)

Apprendre au jeune à vivre et à travailler avec les autres

ESPRIT D'ÉQUIPE

« Après la liberté d'agir seul, la plus naturelle à l'homme est de combiner ses efforts avec des efforts de ses semblables et d'agir en commun »

Développer chez le jeune, le goût d'entreprendre avec les autres

Bienveillance

DIGNITÉ DU JEUNE

« Être simple, respecter son auditoire, être soi-même, le moins dominateur possible, cela se fait d'autant de façons qu'il y a de visages parmi les êtres humains »

(Père Marc PERROT)

Respecter le jeune dans ses différences

DISCERNEMENT

« Nous traiterons nos élèves avec bonté, douceur, civilité et fermeté »

(Avis aux maîtres, Jean-Claude COLIN)

Développer chez le jeune son esprit critique pour l'amener à assumer ses actes

RESPECT

« Jamais une expression injurieuse, humiliante pour l'élève, beaucoup de patience, de longanimité, jamais aucune voie de fait, ni punir dans un moment d'émotion »

(Avis aux maîtres 72, Jean-Claude COLIN)

Amener le jeune à renvoyer une image positive de lui-même

**Pierre ESCLAPEZ - Olivier SINELLE
Grégory PILLIARD**

ASSOCIATION D'AVOCATS À RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE
AU BARREAU DE TOULON

437, rue Jean Jaurès - 83000 TOULON
Tél. : 04 94 92 80 59 - Fax : 04 94 91 56 60

Site : toulon.gesica.org



09

BSB Maçonnerie

BEN SALEM Bassem
Gérant



TÉL. : 06 67 48 95 92

bsb.maconnerie@laposte.net

230, avenue de la Commune de Paris
83500 La Seyne-sur-Mer

J04



- Piscines
- Constructions
- Tous corps d'état
- Extensions, rénovations

*Vos travaux
Maîtrisés*

529, chemin de Mar Vivo à la Verne
83500 La Seyne-sur-Mer

Bureau : **09 63 27 87 98**

Tél. : **06 71 59 28 63**

info@edificeconcept.fr

 edificeconcept.fr

06

« *Ensemble vers plus de justice
et de fraternité* »

un réseau de 650 bénévoles
pour accompagner les plus défavorisés



**Secours
Catholique
Caritas France**

Secours Catholique-Caritas France

Délégation du Var

165, rue Henri Vienne - 83 000 Toulon

Tél. : 04 94 89 72 00

Fax : 04 94 89 72 09

www.secours-catholique.org

07

Job in live
Emploi Handicap & Diversité

Ensemble
pour une école
plus inclusive

J07

Projet d'Établissement

Le projet d'établissement s'inspire du projet éducatif pour préciser les objectifs à atteindre et les moyens existants (ou à mettre en œuvre) dans l'établissement. Comme tout projet il sera amené à évoluer et fera l'objet d'une évaluation.

L'Institution Sainte Marie souhaite être un établissement générateur de réussite, garant de valeurs et créateur de liens. Éduquer, Enseigner et Révéler ont été les thèmes retenus pour baliser le chemin sur lequel l'Institution Sainte Marie souhaite avancer et ouvrir ainsi des chemins de croissance aux personnes qui vivent dans l'établissement.

Enseigner

Objectifs :

- Transmettre un contenu disciplinaire de qualité.
- Viser une pédagogie de la réussite.
- Faire acquérir des attitudes fondamentales d'apprentissage (rigueur, régularité, concentration, mémorisation, restitution, esprit critique).
- Développer l'autonomie et la responsabilité.

- Un cadre horaire 8 h - 18 h incluant des temps de travail personnel.
- Des enseignants qui se donnent individuellement ou en équipe les moyens de revisiter et d'évaluer leurs connaissances, d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques.

- Des équipes pédagogiques qui se concertent régulièrement pour établir des bilans de connaissances, de compétences en début d'année.
- Des locaux et des moyens avec des matériels modernes et renouvelés.
- Des rythmes scolaires adaptés.
- Une notation continue prenant en compte les résultats scolaires et l'investissement personnel.
- Des horaires de soutien et d'accompagnement individuel.
- Un projet de création d'une commission pédagogique.
- Des apprentissages méthodiques et un entraînement systématique à l'expression orale et écrite.
- Une évaluation des connaissances et des savoir-faire.
- Un entraînement aux situations d'examens.
- Des évaluations régulières du travail de l'élève : bulletins et relevés de notes, conseils de classe, rencontres avec les familles.
- Des salles pour le travail individuel ou en groupe.

Éduquer

Objectifs :

- Apprendre que : « Se respecter soi-même c'est respecter l'autre ».
- Savoir vivre ensemble et savoir être.
- Donner le goût de l'effort.

- Un règlement intérieur qui définit clairement le comportement de chacun dans l'établissement.
- Un règlement annuellement actualisé.
- Une communauté éducative à l'écoute dont le langage et l'attitude permettent à chacun de s'épanouir et de grandir.
- Des lieux et des activités pour s'écouter et partager des idées (ciné-club, conférences, repas débat, fête de l'établissement...).

- Des actions tournées vers les autres : ventes diverses pour financer des projets, rencontres avec des personnes âgées, visites auprès d'enfants hospitalisés ou défavorisés...
- Des responsabilités confiées à des élèves dans l'exigence et la confiance : en division (propreté des foyers, des espaces collège et lycée, préparation de la fête de l'établissement, organisation d'un repas, d'une sortie...) et en classe (respect des lieux et du matériel, élaboration d'un règlement de classe, écho de l'actualité, définition et prise de conscience du rôle de délégué de classe...).
- Une remise solennelle des résultats, des diplômes.
- Des expositions diverses des travaux et productions individuelles ou collectives, révélatrices d'un goût pour le travail bien fait, dans les lieux et passages les plus fréquentés.
- Des récompenses ou une reconnaissance concrète de l'application, de la persévérance, du sens de l'esthétique et des efforts de l'élève.

Révéler

Objectifs :

- Permettre à chaque élève de prendre conscience de ses talents tout en reconnaissant ses limites.
- Permettre à chaque élève de se révéler aux autres, de partager et servir, d'agir avec et pour les autres.
- Contribuer au développement de l'intériorité, et favoriser le questionnement.
- Fortifier le jeune face à la réalité, lui offrir une possibilité de choix pour demain, donner ainsi du sens à sa vie.

- Avoir de véritables lieux de vie dans les divisions, dans les foyers.
- Faire connaître les activités et propositions en aumônerie.
- Partager des temps d'échanges, de conférence et de réflexion en aumônerie.

- Faire vivre les Espaces collège et lycée.
- Permettre des affichages divers concernant l'actualité, la vie de l'établissement.
- Avoir des journées de rentrée pour faire connaissance (6^{ème}, Secondes, Internat).
- Effectuer des voyages scolaires et échanges avec l'étranger.
- Développer les talents : chorale, ateliers artistiques, théâtre...
- S'ouvrir aux autres : Tiers-Monde, monitorat des plus grands vers les plus jeunes, opération Bol de riz, action de carême...
- Proposer la Foi de manière visible et connue (catéchèse, cérémonies religieuses, célébrations, préparation aux sacrements...).
- Proposer des temps de réflexion pour une orientation réfléchie.
- Organiser des temps d'accueil, des journées « portes ouvertes ».
- Connaître et faire découvrir l'histoire de l'ISM et des Maristes.

POMPES FUNÈBRES
LÉVÊQUE



11, avenue Dr Mazen - 83500 La Seyne-sur-Mer
Tél. : 04 94 10 88 00 - Fax : 04 94 10 88 04
E-mail : pflveque@wanadoo.fr



J11

aérautec
SERVICES



aérautec® Services

132, rue du Revest les Eaux
83140 Six-Fours-les-Plages
contact@aerautec.fr

J08



Rouvelet Stephane Renovation

Pose neuf et rénovation
Menuiserie alu pvc bois
Terrasse
Cuisine et SDB
Peinture

06 49 00 00 84
stephane.rouvelet@orange.fr

J09

Ecole de Windsurf
Stand Up Paddle & Kayak

07 89 40 25 34 **06 30 92 88 63**
info@lakahute.com // www.lakahute.com

J06

**RAVALEMENT DE FAÇADE
ISOLATION THERMIQUE
PAR L'EXTÉRIEUR
TRAVAUX DE PEINTURE
ET RAVALEMENT**

SAS ETP
2375, avenue John Kennedy
83140 Six-Fours-les-Plages
Tél.: 06 98 67 07 83 // 06 66 19 11 17
Email: sasetp.peinture@gmail.com

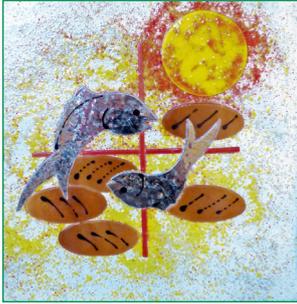
12

**PHOSPHORUS
TECHNOLOGIES**
Spécialiste du P.R.A. et du R.G.P.D.

contacts@phosphorus.fr - Tél.: 04 94 10 00 01

J12

Pastorale



« Le caractère propre de l'Enseignement Catholique est de créer au sein de la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité et finalement d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut de telle sorte que la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme soit illuminée par la foi. » (Vatican 11)

Cette vie spirituelle nous apparaît indispensable pour construire l'homme. Le regard que l'on porte sur soi, puis sur l'autre, la considération de son état, de sa destinée, finalisent le projet d'existence humaine et doivent fournir les moyens de se situer dans le monde, dans la société et de donner un sens à sa vie.



Une pédagogie adaptée

Nous voulons que les propositions de l'aumônerie, comme formation spirituelle, soient adaptées à chaque âge, adaptées aussi à ce que vit l'enfant ou l'adolescent dans sa famille, dans son milieu. Nous voulons lui proposer le pas qu'il peut faire aujourd'hui, en privilégiant sa démarche personnelle. Il s'agit de favoriser une démarche libre qui est un don de Dieu auquel répond une acceptation libre de l'homme. (Orientations Pastorales de L'Enseignement Catholique, diocèse de Fréjus Toulon).

Au collège, nous proposons des groupes de Découverte de la Foi Chrétienne (DFC) pour les élèves qui n'ont jamais été catéchisés à leur entrée en 6^{ème} et des petits groupes d'aumônerie dans lesquels les jeunes cheminent pendant leur scolarité. Chaque année, nous leur proposons de vivre une étape de foi. En 6^{ème} ce sera l'étape de la Lumière, en 5^{ème} la profession de Foi, en 4^{ème} la remise de l'Icone. Ce parcours aboutit à la proposition du sacrement de la confirmation en classe de 3^{ème}.

Des temps forts ponctuent l'année et permettent aussi la découverte progressive de l'Église diocésaine.

Une campagne de Carême est proposée à tous pour sensibiliser chacun à l'importance du partage.

Au lycée, nous mettons l'accent sur la vie toute simple, l'expression, l'affirmation de soi dans des groupes qui intègrent le partage de réflexions, de prière, de service et de projets communs avec les établissements maristes d'Ollioules avec l'Externat St Joseph, et de Toulon avec Fénelon.

Les lycéens pourront participer à un temps de retraite au moment des vacances d'hiver (février) à Taizé.

À tout âge, nous sommes attentifs à ceux qui désirent recevoir un sacrement. Il est possible, au sein de notre établissement de préparer le baptême et la première communion. La confirmation est proposée à partir de la classe de 3^{ème} et aussi désormais à partir de la classe de 6^{ème}.

La formation

La vie à tous les niveaux (famille, école, Église, société) étant en mutation, la rencontre des enfants et des jeunes implique une formation permanente.

Formation des animateurs :

Les animateurs qui s'engagent à l'aumônerie ont donc besoin de se former. Au-delà de l'acquisition de connaissances nécessaires, il s'agit, par le dialogue et l'échange, de garder une foi vivante.

Dans cette optique, la formation nous semble nécessaire sur plusieurs plans :

- d'abord une approche psychologique : connaissance des différents âges (jeunes enfants, adolescents).

- la découverte de méthodes pédagogiques adaptées et un apprentissage de l'animation des groupes.

- une formation théologique de base, et une formation biblique.

Formation des A.P.S. (animateurs en pastorale scolaire) :

Conformément aux orientations pastorales de l'enseignement catholique, les permanents reçoivent une formation reconnue par le diocèse, la région apostolique ou les facultés de théologie.

Demande de catéchistes

Les groupes de catéchèse ne peuvent exister que parce que des parents se portent volontaires pour les prendre en charge. La crainte de ne pas « être à la hauteur » risque de vous retenir.

« Soyez sans crainte », les parcours sont préparés à l'avance avec les A.P.S., chaque semaine, avant la rencontre avec les groupes.

Si vous osez prendre ce risque, vous vous apercevrez qu'en plus d'un service capital rendu aux enfants, vous en tirerez pour vous-même, un grand profit. Le témoignage de ceux qui l'on fait, ne permet pas d'en douter.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez téléphoner à M^{me} POLAK.

Équipe des responsables de Pastorale

Elle prend appui sur M^{me} POLAK. Les Pères Maristes accompagneront l'équipe pastorale à la rentrée.

Règles de vie à l'ISM

L'Institution Sainte Marie est un établissement catholique d'enseignement lié à l'Etat par un contrat d'association qui reconnaît **son caractère propre**.

C'est un lieu d'éducation ouvert à tous, où sont vécues et partagées les valeurs humaines et chrétiennes exprimées dans le projet d'établissement; c'est un lieu d'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté.

Le contrat de scolarisation fixe les exigences concrètes indispensables à la bonne marche de l'établissement et à la réussite scolaire de chacun; **il s'applique également lors des sorties scolaires pédagogiques obligatoires et des stages.**

Tout adulte travaillant dans l'établissement est habilité à faire appliquer le Règlement Intérieur (RI) ou à en demander l'application.

L'inscription d'un élève à l'Institution Sainte-Marie induit l'adhésion à ce règlement et l'engagement à le respecter pour le bien de tous.

La durée de validité du règlement intérieur s'applique à l'ensemble de la scolarisation des élèves. Toutefois, il peut intégrer, en cours d'année, des avenants ou des modifications après consultation du conseil d'établissement et avis du chef d'établissement.

I – PRÉSENCE DANS L'ÉTABLISSEMENT

1. HORAIRE GÉNÉRAL

L'horaire propre à chaque élève est communiqué en début d'année dans l'emploi du temps. Les élèves se doivent d'être présents sur la cour cinq minutes avant le début du premier cours de la demi-journée.

Les élèves sont admis à partir de 7h30 (8h30 le lundi et les lendemains de jours fériés) dans l'établissement. Les élèves qui n'ont pas cours à 8h peuvent être accueillis en salle de permanence, toujours ouverte, à condition d'arriver avant 8h.

Les élèves externes ne peuvent revenir dans l'établissement qu'à partir de 13h30 pour les cours de l'après-midi

Les élèves qui n'ont pas cours après 16h ou 17h ne peuvent pas rester sur la cour de récréation, mais doivent, s'ils ne peuvent pas rentrer chez eux, rester en étude jusqu'à 16h55 ou 17h50.

2. OBLIGATION DE PRÉSENCE

Les élèves sont tenus d'assister à **tous les cours** prévus à l'emploi du temps ainsi qu'à ceux découlant des initiatives des enseignants ou de l'administration après information aux parents.

Aucun élève n'a le droit de quitter l'établissement avant la fin du dernier cours de la journée (de chaque demi-journée s'il est externe). En cas d'autorisation exceptionnelle de sortie, il est rappelé que l'élève ne peut alors quitter l'établissement qu'après avoir obtenu l'accord de l'éducateur. **Sans cela, sortir de l'établissement constitue une faute grave entraînant la tenue d'un conseil de mise en garde et/ou un conseil de discipline.**

3. ENTRÉE / SORTIE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Seuls sont autorisés les véhicules deux roues, les autres véhicules sont interdits dans l'enceinte de l'Institution.

Le parking de ces deux roues s'effectue exclusivement dans l'espace délimité à cet effet. Les véhicules deux roues doivent rentrer moteur éteint et le conducteur doit avoir le visage découvert.

Les casques, les skates, Longboard... sont à déposer dans le local prévu à cet effet et ne peuvent être introduits en classe ou autre lieu de travail de l'Institution.

Tous les élèves doivent passer par les sas piétons, doivent badger pour pénétrer dans l'établissement, avoir la tête nue et retirer les écouteurs qui sont interdits dans l'établissement; en cas d'oublis répétés, deux heures de colle seront données.

Pour des raisons de sécurité et en application du BO du 13 avril 2017, tout individu souhaitant entrer dans l'établissement ne peut s'opposer à la demande d'ouverture et de palpation de son sac ou cartable.

4. ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

Les élèves et les familles doivent avoir conscience de l'importance de la présence régulière et de la ponctualité à tous les cours. Les absences ou retards devront donc relever d'une raison valable et demeurer exceptionnels.

Absences imprévues

Pour tout empêchement majeur (maladie, incident...), la famille doit prévenir l'établissement par téléphone en indiquant le motif

de l'absence, le matin avant 8h30, et l'après-midi avant 13h ou 14h, selon les niveaux. Sans appel de la famille, l'établissement se manifestera par un SMS ou un appel.

Autorisations spéciales

Une absence prévisible ne relève pas d'une simple information, mais d'une demande exceptionnelle qui doit faire l'objet d'un courrier, directement adressé au responsable de cycle. Elle ne prend effet que s'il y a une réponse écrite.

Les rendez-vous médicaux doivent être impérativement pris en dehors des heures de cours (sauf P.A.I.).

Retour après une absence

Dès son retour dans l'établissement, l'élève présentera le justificatif, prévu à cet effet dans le carnet de correspondance, signé par la famille, à l'éducateur puis aux professeurs dès la première heure de cours.

Sans cette justification, l'élève ne sera pas admis en classe et sera dirigé en permanence.

Conformément à la réglementation, à partir de 4 demi-journées d'absences injustifiées ou dont les justifications ne sont pas recevables, un signalement sera effectué auprès de l'académie. Il en sera de même pour les absences répétées. Le justificatif « *raisons personnelles ou familiales* » ne peut être accepté. Si la confidentialité est nécessaire, il est possible de fournir l'explication par lettre cachetée au responsable de cycle.

Retards

La ponctualité est exigée. Les retards nuisent à la scolarité de l'élève et perturbent les cours.

Tout élève en retard sera retenu en permanence. **Des retards successifs ou abusifs feront l'objet d'une sanction officielle.**

Les élèves ne seront pas acceptés en cours et seront accueillis en étude après 10 minutes de retard.

Si le retard non justifié se fait sur un cours ou une interrogation prévu, l'élève se verra attribuer 0 à l'évaluation.

Absences Devoirs sur table de la 4^{ème} à la Terminale

L'établissement organise des examens ou des compositions dont le calendrier est connu dès la rentrée. Toute absence à ces devoirs sur table doit faire l'objet d'un certificat médical. À défaut, l'élève se verra attribuer un 0 à l'épreuve concernée.

Au moment des vacances scolaires

Nous vous demandons de respecter le calendrier scolaire. **Les départs anticipés et retours différés ne sont pas autorisés et seront signalés à l'académie.**

C'est à l'élève et à sa famille de s'organiser pour rattraper le travail; ce n'est en aucun cas du ressort de l'établissement.

Tous les élèves doivent assister à tous les cours prévus dans l'emploi du temps.

5. E.P.S.

La tenue de sport est obligatoire (short/jogging et chaussures de sport) et doit être uniquement portée dans le cadre du cours; les élèves se changeront dans les vestiaires. Elle doit être réservée uniquement à cet effet. **Le tee-shirt de l'établissement est obligatoire (le premier est offert par l'établissement; le second est à la charge de la famille).**

En cas d'oubli de la tenue l'élève ne fera pas sport mais assistera aux cours; en cas d'oubli répété (3) les élèves seront collés avec un TIG (travail d'intérêt général) à effectuer.

Protocole et règlement pour les élèves inaptes en EPS

Tout élève inapte doit être présent en cours d'EPS ou d'EPS Adaptée

En cas d'inaptitude partielle ou totale, quelle qu'en soit la durée, les élèves devront remettre le **certificat d'inaptitude type** à leur professeur d'EPS en main propre afin qu'il puisse adapter son enseignement aux incapacités fonctionnelles.

L'enseignant remplira l'accusé de réception attestant de la date de remise du certificat et le conservera en s'assurant de la transmission d'un double à la vie scolaire ou à l'infirmerie en fonction des modalités retenues par le conseil d'administration de l'établissement.

L'équipe éducative doit être prévenue au premier jour de l'inaptitude.

Aucun certificat médical ne peut être antidaté ou avoir d'effet rétroactif.

Cas 1: Inaptitude ponctuelle (séance), les parents de l'élève sollicitent une adaptation de la séance par le biais du carnet de liaison ou d'un certificat médical. Le professeur propose tout au long de la leçon des contenus adaptés ou des missions de conseil, arbitrage, ou de recueil de données...

Cas 2: Inaptitude de courte durée (1 à 3 semaines), l'élève présente le certificat médical type (à télécharger sur le site de l'établissement ou à retrouver en annexe du règlement intérieur) et se verra proposer une adaptation des contenus en fonction de ses incapacités fonctionnelles et/ou confier des missions de conseil, arbitrage ou de recueil de données permettant d'attester du degré de maîtrise des connaissances et compétences acquises des élèves dans les domaines de formation du socle commun au collège ou des compétences méthodologiques et sociales acquises au lycée

Cas 3: Inaptitude de longue durée: l'élève présente le certificat médical type (à télécharger sur le site de l'établissement ou à retrouver en annexe du règlement intérieur):

1/ l'élève reste dans son groupe classe et peut bénéficier d'une adaptation de l'APSA ou d'une autre APSA plus adaptée à ses incapacités fonctionnelles lorsque cela est possible et/ou se verra confier des missions de conseil, d'arbitrage ou de recueil de données permettant de valider un niveau de maîtrise des compétences et connaissances.

6. ESPACES DE TRAVAIL

La classe et l'étude sont des lieux de travail gérés par l'enseignant ou le personnel d'éducation. L'élève doit y travailler, y respecter le travail de ses camarades ainsi que le matériel et les consignes.

Les salles ne sont accessibles qu'aux élèves accompagnés par un adulte ou munis de l'autorisation d'un responsable de l'établissement. Lorsque les élèves ont un temps sans cours, appelé « étude », ils doivent suivre les indications de l'éducateur pour se rendre en salle d'étude, dans leur classe ou au C.D.I. pour y travailler seuls ou en silence.

Les élèves doivent toujours avoir avec eux de quoi occuper une ou plusieurs heures d'études, prévues ou non (révision, livres, matériel pour dessiner...)

Par respect pour le personnel d'entretien et pour les autres élèves, chacun, conscient de sa responsabilité, veillera à ce que les espaces qu'il quitte soient propres et en ordre.

Les élèves devront participer quotidiennement à cet entretien.

7. C.D.I.

Le Centre de Documentation et d'Information est un lieu de recherche et de lecture ouvert à tous les élèves de l'établissement. Il met à leur disposition des ordinateurs, une bibliothèque de prêt, et des documents de recherche. Il est géré par le professeur-documentaliste.

Le C.D.I. est aussi ouvert sur le temps des récréations.

8. RÉCRÉATIONS

Les récréations doivent permettre aux élèves de se détendre dans l'enceinte de l'établissement. Aucune sortie d'élève n'est autorisée (sauf lycée conditions particulières).

Elles se déroulent sur une surface délimitée par division sur la cour. Les élèves ne doivent ni rester dans les couloirs, ni dans le hall d'entrée, ni dans les salles de classe. Un travail d'intérêt général sera donné à tout élève ne respectant pas ces règles.

Ces lieux doivent être maintenus propres. L'accès aux terrains de sport est réglementé : les personnels d'éducation préciseront les temps d'accès au moment des récréations. Les jeux ne doivent exposer les personnes ou le matériel à aucun risque.

9. REPAS

C'est un moment à la fois de repos, d'échanges et de restauration et chaque élève aura à cœur qu'il soit vécu dans un bon climat. Aussi, les élèves demi-pensionnaires attendront sans bousculade l'entrée au réfectoire.

Nul n'oubliera le respect dû au personnel et aux camarades. Les manquements éventuels seront sévèrement sanctionnés.

Il est rappelé qu'un élève inscrit de façon régulière ou exceptionnelle pour un repas au collège est assimilé ce jour-là à un demi-pensionnaire. Les externes s'inscrivent le matin auprès des éducateurs pour déjeuner.

Les élèves sont priés de présenter leur carte de self au contrôle de la restauration. En cas d'oubli répétés à trois reprises, les élèves ne déjeuneront qu'en fin de service.

Les élèves externes doivent déjeuner à l'extérieur et ne sont pas autorisés, pour des raisons sanitaires, à apporter leur repas au sein de l'établissement sauf les élèves faisant l'objet d'un P.A.I. avec un accord préalable de la Direction.

Au lycée, concernant le CROQ, les élèves ne peuvent consommer ce qui est acheté sur place et dans les espaces réservés à cet effet.

Dans le cadre de l'éducation à la santé, il est demandé aux élèves de ne pas apporter de nourriture, bonbons, boissons sucrées ou énergétiques dans l'établissement, **ce qui implique que les ventes sont interdites en dehors du cadre des événements et des réunions.**

II – LES ATTENDUS DE L'ÉLÈVE

1. OBLIGATIONS ET DEVOIRS DE L'ÉLÈVE

a) Le travail

L'élève doit avoir toutes les affaires demandées par le professeur à chaque cours.

Les élèves ont la responsabilité de noter tout le travail demandé par le professeur quand bien même les devoirs sont notés sur le cahier de texte numérique.

L'élève doit accomplir, dans les délais impartis, les travaux demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui sont imposées.

Dans le cas d'absence, l'élève doit rattraper le cours dans les meilleurs délais grâce notamment à un élève associé (binôme).

L'élève doit faire preuve d'attention et de concentration en cours. De même, nous attendons une participation et une implication active au déroulement des cours.

L'élève doit fournir un travail personnel et réfléchi.

b) Attitude et comportement et expression de l'élève

Tout élève doit avoir un langage approprié en toutes circonstances.

Nous attendons de chaque élève : la confiance et l'honnêteté dans le plus grand respect à l'égard de toute personne, une attitude pudique et responsable, une attention particulière pour contribuer au bon climat de la classe.

Pour cela :

Les violences verbales ou physiques, la dégradation des biens personnels, les brimades, les tentatives et vols, le bizutage, le harcèlement, le racket, les gestes obscènes... dans l'établissement et ses abords constituent des comportements qui feront l'objet de sanctions disciplinaires et/ou d'une saisine de la justice.

Tout échange commercial entre élèves est interdit (à l'exception, bien entendu, du financement d'œuvres associatives ou caritatives, après accord de la direction et sous la responsabilité d'un adulte).

La mixité réclame des comportements respectueux en public : les débordements amoureux qui sont du ressort de la vie privée ne sont pas de mise au sein de l'établissement. Les déplacements à l'intérieur des locaux s'effectueront en ordre et dans le calme.

Dans le cadre de leur éducation à la citoyenneté, les élèves ont certains droits au sein de l'établissement. Ces droits sont soumis à des grands principes tels que le respect d'autrui et la tolérance, sans propagande, ni prosélytisme.

- Chaque élève a le droit au respect de son intégrité physique et morale ;
- Il peut avoir accès à l'information en matière d'orientation ;
- Chaque élève a un droit de représentation (élection des délégués de classe, des délégués au Conseil de Vie Collégienne et lycéenne etc.) ;
- Chaque élève pourra s'exprimer et donner son avis dans le cadre de certaines instances représentatives (Conseil de Vie Collégienne et lycéenne, représentation par les délégués lors des conseils de classe, conseil d'établissement, conseil pastoral, Association Sportive, Culturelle).

c) Tenue

Une tenue et un comportement corrects et discrets sont demandés aux élèves qu'il s'agisse des vêtements, de la coiffure, du maquillage, de bijoux et autres accessoires. Il faut adopter une tenue propre, décente en non ostentatoire.

Les piercings et tatouages visibles sont interdits pour tous et les boucles d'oreilles discrètes sont recommandées afin notamment d'éviter les dangers liés aux accrochages. Les colorations des cheveux sont acceptées uniquement si elles sont discrètes et avec des couleurs naturelles. Le maquillage et vernis sont interdits au collège. Ils doivent être sobres à partir de la 3^{ème} jusqu'à la Terminale.

Par exemple, les vêtements troués, rapiécés, élimés, leggings, joggings, saroual, shorts courts, shorts de bain, hauts échancrés, et chaussures non tenues à la cheville sont interdits. Pas de vêtement laissant apparaître les sous-vêtements ou dénudant le corps (épaules, nombril.)

Une attention particulière doit être apportée pour éviter les vêtements avec messages provocateurs.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les tenues de sport doivent être réservées aux cours d'E.P.S.

Tout adulte de l'établissement est à même d'apprécier la correction de la tenue vestimentaire.

d) Matériel

Les élèves doivent toujours être en possession de leur Agenda-Carnet de liaison et de leur carte d'établissement (carte de self) ; ils peuvent leur être demandés par tout adulte de l'établissement.

Les déodorants en spray sont interdits.

Outre le conseil de ne pas apporter d'objets fragiles ou de valeur dans l'établissement, l'usage des appareils de communication, de diffusion de sons, de prise d'images comme le téléphone portable est interdit au collège.

La loi 2018 interdit à tous les collégiens l'utilisation du portable dans un établissement. Ils doivent donc être éteints (pas vibreur) et mis au fond du cartable même pendant les récréations.

Au lycée, l'usage des objets connectés est autorisé dans le parc, au Croq' et au foyer sur le temps de la pause du déjeuner. La perturbation occasionnée par l'utilisation de ces appareils fera l'objet de **mesures disciplinaires (avertissement ou conseil de mise en garde en cas de récidive)** et l'appareil sera mis en consigne pour éviter toute perturbation supplémentaire. L'appareil mis en consigne sera restitué à un responsable légal par le responsable de cycle. **En cas de perte ou de vol, l'établissement décline toute responsabilité.**

L'établissement met à disposition des usagers locaux et matériels. Il en assure l'entretien. L'usager veille à respecter les locaux et le matériel. **Toute dégradation sera sanctionnée par des mesures de réparations ou entraîner une facturation de celle-ci.**

Tout acte de malveillance, de négligence caractérisée ou de non-observation des consignes remises aux élèves entraînera une mesure disciplinaire, en sus de la facturation, du coût de la réparation ou du remplacement du bien dégradé.

e) Du bon usage informatique

Tous les usages de l'informatique et d'internet sont renseignés dans la Charte que les familles et les élèves ont signée lors de l'inscription.

L'usage de tout appareil photo ou vidéo hors usage pédagogique est interdit dans l'enceinte de l'établissement au titre du droit à l'image.

L'établissement se réserve le droit de déposer plainte en cas de violation du droit à l'image.

f) Tabac, cigarettes électroniques, drogues, alcool, objets dangereux

Conformément à la loi,

- l'interdiction de fumer s'applique à tous les lieux fermés, couverts ou non couverts, fréquentés par les élèves,
- il est formellement interdit d'introduire, de consommer ou de faire du trafic d'alcool, de produits stupéfiants ou de toute autre substance illicite au sein d'un établissement scolaire. Il en est de même lors de tout déplacement scolaire.
- les cigarettes électroniques et donc le vapotage sont également interdits dans l'établissement.

Toute consommation de substances illicites fera l'objet de sanctions disciplinaires lourdes.

Elle entraînera **sur-le-champ** l'application d'une **mesure conservatoire** (exclusion temporaire) avant l'établissement de la **sanction finale pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive par un conseil de discipline.**

Tout commerce de substance illicite fera l'objet d'une déclaration aux services de police et entraînera la rupture du contrat entre la famille et l'établissement.

- Il est interdit d'introduire tout objet dangereux : armes, cutter, couteau, briquet, allumette, spray, tournevis...

Un conseil de mise en garde et ou un conseil de discipline décideront de la sanction à appliquer.

g) Aux abords de l'établissement

- l'interdiction. Pour des raisons de sécurité, les élèves ne peuvent pas rester aux abords de l'établissement (plan Vigipirate).
- En tant que représentant de l'établissement, les élèves doivent adopter une attitude correcte aux abords du site principal et de l'annexe.

2. RÉCOMPENSES ET SANCTIONS

Elles sont données par les personnels d'éducation, les professeurs ou la Direction de l'établissement et peuvent être demandées par tout membre du personnel de l'établissement.

a) Les récompenses

Elles peuvent être décidées par le conseil de classe ou suite à une action positive au sein de l'institution.

Lors du conseil de classe, l'élève peut être récompensé par :

- Des encouragements qui ne sont pas rattachés aux résultats scolaires
- Des compliments
- Des félicitations

Un élève ou un groupe d'élève peuvent être récompensés par un prix, un lot pour une action positive menée au sein de l'établissement.

Au collège, des points positifs peuvent être mentionnés sur le carnet de correspondance.

Les récompenses sont à la libre appréciation du corps enseignant concernant la pédagogie et sont validées par le chef d'établissement.

b) Les sanctions

Elles sont motivées par des manquements aux obligations des élèves.

Elles consistent généralement en une observation écrite sur le carnet de correspondance, un travail supplémentaire, une retenue le soir après les cours ou le mercredi après-midi pour le collège. Un travail d'intérêt collectif peut aussi être demandé.

Des manquements graves ou répétés peuvent conduire à un avertissement, un conseil de mise en garde avec ou non une exclusion d'un ou plusieurs jours dans ou hors de l'établissement.

En cas de sanctions répétées ou pour des faits graves, le chef d'établissement convoque un Conseil de discipline. Ce Conseil est composé du Chef d'Établissement, du Directeur concerné, du Professeur Principal, du Responsable de Division, d'un membre de la Pastorale, du Président de l'A.P.E.L. Les élèves délégués, l'élève concerné, les parents de l'élève concerné, sont entendus par ce Conseil avant toute décision. Le chef d'établissement pourra demander aux élèves délégués et à l'infirmière d'être présents s'il juge la situation nécessaire.

Un avertissement travail ou avertissement comportement peuvent être donnés par le conseil de classe ou à la demande du professeur principal en cours d'année.

Ceux-ci apparaîtront sur le bulletin scolaire.

L'avertissement de travail est donné quand il y a insuffisance de travail.

L'avertissement de comportement est donné si l'attitude de l'élève n'est pas compatible pendant la vie scolaire et les cours avec une attitude générale conforme au respect des règles et du RI

c) Exclusion de cours

Lorsqu'un élève est exclu d'un cours, pour un motif grave et exceptionnel, il doit toujours se présenter avec son carnet de liaison au responsable de cycle (adjoint de Direction) et en cas d'absence de celui-ci au responsable de vie scolaire. Le lendemain, l'élève devra à nouveau se présenter au responsable avec son carnet signé par ses parents.

3. DÉLÉGUÉS DE CLASSE

Une charte des délégués correspondants est signée lors de leur prise de fonction. Le non-respect de cette charte entraînera la fin de cette fonction.

III - CULTURE RELIGIEUSE

Pour comprendre le monde d'aujourd'hui, tout jeune doit avoir un minimum de connaissance religieuse. À cette fin, des cours de culture religieuse seront proposés. Ils permettront d'aborder le fait religieux.

L'inscription à l'Institution Sainte-Marie induit obligatoirement l'acceptation par la famille du projet pastoral et la reconnaissance de son « caractère propre », c'est-à-dire sous statut d'établissement catholique.

IV - AUMÔNERIE

L'Institution Sainte Marie, établissement catholique, propose aux élèves, dans le respect de leur conscience, un parcours

catéchétique, une éducation aux valeurs et au sens de la vie avec une proposition d'approfondissement de foi, des activités de pastorale.

Une proposition est faite pour chaque niveau par l'équipe de pastorale. Cela comporte des propositions catéchétiques, des actions caritatives, des temps forts et des retraites. Pour les activités régulières du collège, il est demandé aux élèves de s'inscrire pour un trimestre au minimum. Tout élève peut demander à rencontrer, en dehors des cours, un membre de l'équipe pastorale.

V - INTERNAT

Un règlement propre à l'Internat est signé à l'entrée des lieux.

VI - INFIRMERIE

Une infirmerie fonctionne dans l'établissement toute la semaine aux horaires indiqués sur la porte du local dédié.

Les maladies et accidents survenus avant l'arrivée dans l'établissement doivent être traités par les parents, sauf incidents ou accidents survenus pendant le trajet du domicile à l'établissement. Les élèves qui arrivent malades dans l'établissement seront systématiquement renvoyés à leur domicile.

Lorsqu'un élève est malade, il doit se rendre à l'infirmerie **après avoir reçu l'autorisation d'un référent** (professeur ou éducateur) de l'établissement, puis l'infirmière en informe elle-même les parents par téléphone afin d'organiser son retour éventuel au domicile. Il est demandé aux élèves, sauf extrême urgence (nausée, malaise, blessure importante...) de venir pendant la récréation ou inter-cours et non pendant les cours.

Les élèves malades ne doivent pas appeler eux-mêmes leurs parents.

Les remèdes ou soins à poursuivre pendant la semaine doivent être entreposés et pris à l'infirmerie avec ordonnance pour une meilleure application des prescriptions et une surveillance d'éventuels effets secondaires.

L'infirmière est présente tous les jours pour accueillir les élèves et leur famille.

L'infirmerie est aussi un lieu d'écoute, de suivi et de liens avec les professionnels de la santé.

VII - RESPONSABILITÉ

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation. Au titre de la précaution, il est demandé aux élèves de ne pas venir dans l'établissement avec des objets de valeur. Certains appareils multimédia (téléphone, baladeurs, jeux vidéo...) sont inutiles à la scolarité et leur présence dans l'établissement est **interdite** et n'engage que leur propriétaire.

L'établissement s'engage toutefois à effectuer une enquête et à entamer des poursuites si nécessaires.

Les sacs et cartables doivent rester sous la surveillance de leur propriétaire. Les élèves ont la possibilité de déposer leurs affaires le midi dans certains lieux qui leur seront indiqués pour ne pas les laisser dans les couloirs ou sur la cour.

L'établissement se réserve le droit de ramasser les sacs qui traînent, notamment ceux déposés devant les portes de sécurité incendie.

VIII - DROIT À L'IMAGE - RGPD

Des informations relatives aux élèves (photos de classe, photos ou vidéos effectuées lors d'activités dans le cadre scolaire, travaux d'élèves, etc.) peuvent être diffusées, sous la responsabilité du chef d'établissement, sur les supports de communications officiels de l'établissement (revues, journaux, flyers, affiches, site internet www.maristes83.com, réseaux numériques, etc...), et dans la presse locale.

Les familles cèdent à titre gratuit tous les droits patrimoniaux relatifs aux images et aux travaux et conservent un droit de retrait

pour toute information. Ce droit de retrait devra être signifié au chef d'établissement par écrit.

L'institution Sainte Marie est aussi attentive à la protection des données personnelles des familles et des élèves et à leur sécurité. Pour cela, seul le traitement imposé par nos obligations légales est prévu par l'établissement (transmission à la commune, au rectorat, à l'Inspection Académique, au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique...). Les données qui sont collectées sont uniquement utilisées pour des finalités explicites, légitimes et déterminées.

Ces données (adresse, numéro de téléphone...) ne sont accessibles dans l'établissement que par les enseignants (adresse, numéro de téléphone...) et par les personnels administratifs.

Sauf opposition écrite du(des) parent(s), certaines données comme les nom(s) prénom(s) et adresse(s) de l'élève et de ses responsables légaux peuvent être transmises à l'Association de Parents d'Élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique). Elles peuvent aussi être communiquées à des tiers non institutionnels dans le cadre d'un contrat de sous-traitance ou de partenariat avec l'établissement (photographe scolaire, soutien scolaire, etc.).

Les données que vous nous avez transmises sont gardées pour la durée de la scolarisation de votre enfant, mais aussi après le départ de celui-ci. Ce délai de conservation étendu est rendu obligatoire compte tenu de l'obligation légale de transmettre les informations demandées quant à la scolarité de votre enfant (absences, diplôme obtenu, etc.).

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation, de rectification et à la portabilité sur les données vous concernant (www.cnil.fr pour plus d'informations).

Pour exercer ces droits ou pour toute question les concernant, vous pouvez nous contacter à l'adresse informatique@maristes83.com. Si vous estimez après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez à tout moment, saisir l'autorité de contrôle, la CNIL. Le chef d'établissement se tient également à votre disposition à ce sujet sur rendez-vous.

Cet accord prend effet avec l'inscription de l'élève au sein de l'Institution Sainte-Marie.

Toute photographie ou enregistrement faits à l'insu ou sans l'accord de la personne est passible de sanctions et est condamné par la loi comme un délit. La loi sanctionne aussi certains propos tenus sur les blogs et sites informatiques personnels. Nous invitons les parents à surveiller le contenu des téléphones et des blogs de leurs enfants.

M. Allaire M^{me} Coulon
Président de l'A.P.E.L. Chef d'établissement

L'inscription à l'Institution Sainte Marie implique l'accord avec le règlement intérieur.

Organigramme de l'ISM

Institution Sainte Marie

1, place Germain Loro - CS 97001 - 83507 LA SEYNE SUR MER CEDEX
Standard téléphonique : 04 94 11 16 60 - Télécopie : 04 94 06 02 39
E-mail : secretariat@maristes83.com - Site internet : www.maristes83.com

CHEFFE D'ÉTABLISSEMENT : Marie-Christine JOLIVET • mc.jolivet@maristes83.com

DIRECTEUR ADJOINT : Patrick BONNAUDET • patrick.bonnaudet@maristes83.com

ADJOINTE EN PASTORALE SCOLAIRE : Anne-Sophie POLAK • 04 94 11 50 88 • anne-sophie.polak@maristes83.com

Les Services

SECRÉTAIRE DE DIRECTION : Isabelle LLUCH • 04 94 11 16 62 • isabelle.lluch@maristes83.com

SECRÉTARIAT DES FAMILLES ET DES ÉLÈVES :

Michelle GOUDET • 04 94 11 50 81 • secretariat@maristes83.com

Inscriptions, renseignements divers.

Cynthia CECCOTI • 04 94 11 50 81 ou 04 94 11 66 63 • cynthia.ceccoti@maristes83.com

Réinscriptions, bourses, cantine.

ATTACHÉ DE GESTION : Yves FAURE • 04 94 11 50 86 • yves.faure@maristes83.com

COMPTABLE : Marie-Françoise ARNAUD • 04 94 11 16 63 • mf.arnaud@maristes83.com

INFIRMIERIE : 04 94 11 16 64 • infirmerie@maristes83.com

CHARGÉ DE COMMUNICATION : Patrice HERNANDEZ • 06 30 49 60 33 • patrice.hernandez@maristes83.com

INFORMATIQUE - RGPD : Stéphane FERRER • 04 94 11 50 80 • informatique@maristes83.com

CDI / DOCUMENTALISTE : 04 94 11 16 67 • cdi@maristes83.com

ATELIER D'ENTRETIEN : 04 94 11 50 84 • atelier@maristes83.com

Les Personnels d'Éducation

• COORDINATEUR DE VIE SCOLAIRE

Bruno SIMONI • 06 18 51 16 78 • sixiemes@maristes83.com

• COLLÈGE : RESPONSABLES

NIVEAU 6^{ÈME} : Marina BRONDINO • 06 09 31 91 15 • sixiemes@maristes83.com

NIVEAU 5^{ÈME} : Catherine GIUDICCI • 06 27 50 38 60 • cinquiemes@maristes83.com

NIVEAU 4^{ÈME} : Valentine DUBUISSON • 06 29 18 52 66 • quatriemes@maristes83.com

NIVEAU 3^{ÈME} : Sonia MEROGNO • 06 70 33 83 49 • troisiemes@maristes83.com

• LYCÉE : RESPONSABLES

NIVEAU 2^{NDES} : Olivier ÉLISABETH • 06 29 18 52 69 • secondes@maristes83.com

NIVEAU 1^{ÈRES} : Fabien SEHIER • 06 70 33 81 93 • premieres@maristes83.com

NIVEAU TERMINALES : Claude GAUDEMARD • 07 77 26 30 73 • terminales@maristes83.com

SURVEILLANTS :

M. BRONDINO • jean.claude.brondino@maristes83.com

M. FERRON • clement.ferron@maristes83.com

INTERNAT : M^{me} BRONDINO • marina.brondino@maristes83.com

PERSONNELS D'ÉDUCATION DE L'INTERNAT :

• **GARÇONS :** Timothée MOREAU (lycée) • 06 71 57 80 07 • internat@maristes83.com

• **GARÇONS :** Fabien GRISOLET (collège) • fabien.grisolet@maristes83.com

• **FILLES :** Vedrana ZIGIC • 06 29 18 52 71

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES ZONE B, SOUS TOUTES RÉSERVES ! - VACANCES SCOLAIRES 2019-2020

TOUSSAINT	DU SAMEDI 19 OCTOBRE 2019	AU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019
NOËL	DU SAMEDI 21 DÉCEMBRE 2019	AU LUNDI 6 JANVIER 2020
HIVER	DU SAMEDI 15 FÉVRIER 2020	AU LUNDI 2 MARS 2020
PRINTEMPS	DU SAMEDI 11 AVRIL 2020	AU LUNDI 27 AVRIL 2020
PONT DE L'ASCENSION	DU MERCREDI 21 MAI 2020	AU LUNDI 25 MAI 2020
GRANDES VACANCES	SAMEDI 4 JUILLET 2020	

Présentation des études

Lycée

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ				
TERMINALE L LV1 approfondies Maths / DGEMC	TERMINALE ES Maths / Sciences Éco. et Politique	TERMINALE S Maths / SVT	TERMINALE S Physique / SVT	TERMINALE STI2D SIN (Sciences de l'Infor- mation et du Numérique)
Arts plastiques ou Latin L / ES / S (optionnelle)				
1 ^{ÈRE} I	1 ^{ÈRE} II	1 ^{ÈRE} III	1 ^{ÈRE} I	1 ^{ÈRE} STI2D
Initiation philosophie et enseignement de spécialité: maths ou LV1 approfondie	Dans toutes les classes de 1 ^{re} générale, il y a : 18h d'enseignements communs (spécificité à l'ISM : 1 h 30 de mathématiques dans le tronc commun) 12h d'enseignements de spécialité. Les options : 2h ou 4h Détails en page 19			
La classe de Seconde peut conduire vers une Première au choix de l'élève en fonction de ses capacités				

collège

La classe de 3^{ème} peut conduire vers une Seconde au choix de l'élève en fonction de ses capacités

3 ^{ÈME}	3 ^{ÈME}	3 ^{ÈME} HANDBALL	3 ^{ÈME}	3 ^{ÈME} EIP	3 ^{ÈME} S.E.G.P.A
Section européenne - Section handball					
4 ^{ÈME}	4 ^{ÈME}	4 ^{ÈME} HANDBALL	4 ^{ÈME}	4 ^{ÈME} EIP	4 ^{ÈME} S.E.G.P.A
5 ^{ÈME}	5 ^{ÈME}	5 ^{ÈME}	5 ^{ÈME}	5 ^{ÈME} EIP	5 ^{ÈME} S.E.G.P.A
6 ^{ÈME}	6 ^{ÈME}	6 ^{ÈME}	6 ^{ÈME}	6 ^{ÈME} EIP	6 ^{ÈME} S.E.G.P.A
COLLÈGE				COLLÈGE GROUPE ENFANTS INTELLECTUELLEMENT PRÉCOCES	Collège S.E.G.P.A

Collège des enfants intellectuellement précoces

Les particularités des enfants précoces

L'enfant intellectuellement précoce bénéficie d'un développement intellectuel en avance par rapport à ceux de son âge. C'est aussi un hypersensible dont la pensée évolue en arborescence. Il présente donc certaines particularités dans ses processus de compréhension et d'apprentissage.

On sait aujourd'hui que les précoces ne sont pas tous des élèves performants. Le haut potentiel peut mettre l'enfant en difficulté et en souffrance aussi longtemps que l'environnement qui lui est proposé n'est pas en adéquation avec ses besoins particuliers. Les élèves performants, eux, ont besoin d'être davantage sollicités.

Nos objectifs

L'expérience de ces quinze dernières années nous permet d'adapter notre pédagogie à tous ces profils EIP dans le cadre du projet éducatif de l'Institution.

Nous ne visons pas l'élitisme mais l'épanouissement de l'adolescent au collège comme au lycée. Nous mettons tout en œuvre pour que le jeune puisse se réaliser pleinement en se socialisant durablement.

Nos atouts pédagogiques

1. Un collège en 4 années (pas de parcours accéléré).
2. Des équipes bienveillantes et sensibilisées aux particularités de la précocité.
3. Le regroupement en une seule classe par niveau des EIP aux profils diversifiés.
4. Une prise en compte des écarts d'âge au sein d'une même classe.
5. Une adaptation des moyens pédagogiques (plusieurs cours en demi-groupes en priorité l'après-midi en 6^{ème} / 5^{ème}).
6. Des ateliers spécifiques qui varient de la 6^{ème} à la 3^{ème} (théâtre, échecs, japonais, philosophie, Brevet d'Initiation à l'Aéronautisme...)
7. Un parrainage 6^{ème} EIP / 3^{ème} EIP pour mieux appréhender l'entrée au collège, favoriser le partage des expériences entre élèves et responsabiliser les plus grands.
8. La possibilité d'assister à des cours de niveau supérieur à partir de la 3^{ème} et au lycée.
9. La possibilité en 3^{ème} d'être réunis par petits groupes dans les classes de 2^{nde} pour mieux intégrer le lycée.
10. Des professeurs référents au lycée qui les accompagnent après avoir quitté la section au collège.

Nos victoires

La socialisation réussie de la grande majorité de ces enfants souvent en souffrance à l'école primaire. La réussite de nos élèves EIP dans les filières d'excellence post-bac.

Charte de la section précoce pour les parents

1. Adhérer au règlement intérieur qui tient compte de la vie en collectivité.
2. Accepter les différents profils de précoces au sein de la classe (on recense jusqu'à six profils d'enfants à haut potentiel).
3. Faire confiance à l'équipe pédagogique, aux éducateurs et à leur expérience.
4. Aider les enfants à devenir des collégiens responsables et autonomes en prenant du recul par rapport aux événements de la vie scolaire.
5. Accepter les fonctionnements différents d'un enseignant à l'autre ainsi que les choix pédagogiques.
6. Mesurer que les enseignants adaptent leurs cours et leur pédagogie tout en visant la réussite aux examens nationaux du système classique.
7. Accepter de suivre les ateliers spécifiques qui participent du projet de la classe EIP.
8. Admettre que l'intégration en section précoce n'est ni acquise ni définitive au collège.



Collège S.E.G.P.A.

Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

I - Généralités

Bénéficiaires

Adolescents de 12 à 16 ans présentant des difficultés scolaires graves et persistantes.

Dépistage

Classes ordinaires et structures adaptées ou spécialisées des écoles (élèves scolarisés en CM1 ou CM2) ou 6^{ème} et 5^{ème} de collège.

Décision d'orientation

- CDOEA à la sortie du primaire,
- CDO en collège.

Fonctionnement, Moyens, Méthodes

- Formation générale, technologique et professionnelle dès la 3^{ème},
- Projet professionnel, formation personnalisée, ateliers, stages en entreprise, livret de compétence,
- Travail d'équipe, réunions de synthèse.

Qualification des enseignants

- Instituteurs spécialisés, CAPA-SH Option F pour l'enseignement général, enseignants du collège dans leur spécialité,
- Enseignants des lycées professionnels pour les ateliers, PEPP, PLP2.

Partenaires

Parents, Psychologues, CMPP, Entreprises, autres voies du collège ou du LP, EREA, LEA, CFA, formations en alternance, Mission d'insertion, ANPE.

Examen - Orientation

- Viser une qualification de niveau V,
- Formation qualifiante, LP, CFA, EREA, LEA,
- Examen du CFG en fin de 3^{ème} S.E.G.P.A. (Certificat de Formation Générale).

II - À L'I.S.M.

Une volonté d'intégrer la S.E.G.P.A. dans la vie du collège :

- Intégration de chaque classe dans la vie de division du niveau considéré,
- Salle spécifique dans l'espace du niveau considéré,
- Participation aux activités sportives, aux activités culturelles,
- Accès prioritaire au C.D.I.,
- Projets pédagogiques (théâtre, sorties),
- Actions de tutorat des lycéens.
- Intervention des professeurs du collège dans plusieurs matières: éducation musicale, éducation artistique, EPS, voire langues étrangères.

Un réseau dans l'enseignement catholique diocésain :

- Une collaboration en réseau avec les autres collèges du bassin, du LP de l'Externat Saint Joseph d'OLLIOULES, du LP Marie France à TOULON.

Champs professionnels envisagés :

- Le domaine de la mécanique,
- Le domaine des services et de la vente.

Stages :

À partir de la 4^{ème} les élèves de S.E.G.P.A effectueront des stages en entreprise (deux stages d'une semaine en 4^{ème}, et trois stages de deux semaines en 3^{ème}, le dernier après le CFG en juin).

La recherche des stages doit être effectuée par les élèves et leurs familles.

Taxe d'Apprentissage :

Avec la création de la 4^{ème} S.E.G.P.A, l'établissement est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour les classes de S.E.G.P.A. Celle-ci servira à couvrir les investissements réalisés pour cette section.

Accueil de stagiaires :

Si vous pouvez accueillir des jeunes des classes de S.E.G.P.A en stage merci de nous le faire savoir en adressant un courrier au chef d'établissement.

La Section Sportive HAND-BALL

Au collège, une section sportive HAND-BALL est proposée aux élèves des classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

Objectif :

Permettre à des jeunes athlètes de collège de développer leur potentialité sportive vers la pratique du haut niveau tout en suivant une scolarité normale.

Fonctionnement :

Les élèves bénéficient de l'horaire officiel des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}. Ils ont une pratique de 3 heures supplémentaires en hand-ball dans le cadre de l'Institution Ste Marie.

Les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} sont regroupés pendant ces 3 heures. L'encadrement est assuré par un enseignant de l'établissement.

Un suivi médical est mis en place dans l'établissement.

Le groupe est mixte. Les élèves de 4^{ème} comme ceux de 3^{ème} de la section hand-ball sont regroupés dans la même classe de leur niveau.

Les élèves de la section sportive ne peuvent prendre l'option Latin sinon leur horaire serait trop important.

La présence aux compétitions, prévues le mercredi après-midi, est obligatoire. Le comportement et le travail scolaire sont des éléments pris en compte pour être admis dans cette section.

Admission :

Une épreuve de sélection est organisée par l'établissement (Fin du 2^{ème} trimestre ou 3^{ème} trimestre).

Une demande d'inscription doit être déposée à l'établissement.

Le chef d'établissement procède à l'admission et à l'inscription des élèves.



L'Éducation Physique et Sportive

L'EPS, matière d'enseignement très souvent appréciée par les élèves de l'école, permet à ceux-ci de :

- Développer leurs capacités physiques et motrices ;
- Connaître et apprendre à maîtriser différents sports sur l'année scolaire et plus généralement sur le cursus ;
- Pouvoir avoir une vie physique harmonieuse dans leur futur.

L'EPS permet aussi aux élèves de pratiquer une activité de leur choix, dans le cadre de l'association sportive (UNSS). Les activités proposées pour la rentrée 2018 sont les suivantes : Hand-ball, activités de pleine nature (VTT, voile, escalade...), activités de raquettes.

- La cotisation de l'Association sportive s'élève à 45 euros pour l'année. Vous devez fournir un certificat médical d'aptitude, deux photos et une autorisation parentale.
- Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} qui ont choisi l'option Hand-ball seront regroupés pour la pratique de ce sport en plus de leurs cours d'EPS.
- L'atelier sport en classe de Seconde facilitera l'activité sportive en lycée : le mercredi après-midi et une heure de plus en semaine seront consacrés aux activités sportives pour cette classe.
- Les élèves des classes de 6^{ème} pratiqueront la Course d'orientation en dehors du collège (Fort Napoléon) ainsi que la natation. Ceux de 5^{ème} bénéficieront d'un cycle voile à la base nautique des Sablettes.
- Nous espérons que cette façon d'enseigner donnera satisfaction à la majorité des élèves, et leur permettra de se développer d'une façon harmonieuse.



Informations aux élèves et à leurs familles pour l'EPS

(distribué aux élèves et commenté avec eux en début d'année)

Les élèves et leurs familles sont invités à prendre connaissance des informations suivantes :

- Les élèves se rendant en EPS attendent, rangés dans la cour, que leur professeur vienne les chercher.
- L'élève responsable du cahier d'appel doit alors présenter celui-ci à son professeur en début de cours, surtout en début de matinée et d'après-midi.
- Comme il est rappelé dans le règlement intérieur, la tenue d'EPS est obligatoire. Celle-ci comprend : un short ou survêtement, une paire de tennis (tennis à semelles fines ou compensées interdits). Les lacets sont serrés.

Chaque élève doit toujours avoir en sa possession son carnet de correspondance. Il peut être réclamé à tout moment par son professeur pour informer les familles d'un problème particulier.

L'obligation d'assiduité

- Le règlement intérieur distingue la notion d'incapacité ponctuelle de pratique délivrée par l'enseignant et d'inaptitude totale ou partielle délivrée par un médecin.
- La présence en cours est donc obligatoire, le cours sera donc adapté en fonction de son inaptitude (arbitrage, mise en place de matériels, tâches d'aides ou travail particulier en étude si le temps n'est pas favorable à son maintien en cours).
 - L'élève doit pratiquer toutes les activités physiques et sportives sauf s'il est reconnu inapte partiel ou total.
 - En cas d'une inaptitude totale, l'élève présente son certificat médical à l'infirmerie.
 - En cas d'une inaptitude partielle, l'infirmerie remet à la famille un imprimé à remplir par un médecin.

- En cas d'une incapacité ponctuelle, la famille doit formuler une demande de « dispense » qui ne peut excéder un cours (la présence en cours d'EPS est obligatoire pour l'élève).
- En cas de doute sur la santé d'un élève, l'enseignant peut demander à la famille un examen par un médecin.

Il est souhaitable que la famille prévienne l'enseignant en cas de dysfonctionnement corporel pour prendre les dispositions nécessaires.

Toute dispense est exceptionnelle. Elle doit être, en début de cours, présentée d'abord par l'élève à son professeur. L'élève la portera ensuite à l'infirmerie. Tout élève dispensé doit obligatoirement être présent dans le collège aux heures d'EPS (et non pas rester chez lui ou y retourner) même pour une raison médicale.

- Tou(te)s les élèves seront évalué(e)s et noté(e)s.

En cas de non-respect de ces règles, l'élève se verra attribuer la note 0/20. Avec ses conséquences sur la moyenne trimestrielle et sur la note de contrôle en cours de formation au baccalauréat.

Pour des raisons de sécurité, il est rappelé aux élèves de ne pas laisser dans les vestiaires des objets de valeur.

Les élèves qui n'ont plus cours après l'EPS et qui sont autorisés à sortir, doivent impérativement attendre la sonnerie au gymnase avec leur enseignant.

En cas de dégradation matérielle, celle-ci devra être réparée. Un dédommagement financier pourra être exigé.

Le bon fonctionnement de la collectivité impose aux élèves de suivre dans le meilleur esprit l'ensemble de ces recommandations.



La Section Européenne au lycée

UN PASSEPORT POUR LES CULTURES DES RÉGIONS ANGLOPHONES

Pour quels élèves ?

La section européenne s'adresse à des élèves actifs et motivés, disposant de solides compétences en Histoire-Géographie et d'un bon niveau pour s'exprimer spontanément en anglais et suivre des cours dispensés dans cette langue. Ils bénéficient d'une ouverture interculturelle grâce à des projets pédagogiques divers (échanges, voyages culturels...). Ces élèves doivent donc être ouverts, curieux, et désireux de participer aux projets pédagogiques proposés par les professeurs.

Ainsi, ils améliorent considérablement leur niveau et leur aisance en langue anglaise et acquièrent un meilleur bagage linguistique, validé au baccalauréat et reconnu dans toute l'Europe.

Quels enseignements ?

Les élèves de section européenne suivent normalement les cours de leur classe et bénéficient en plus :

- d'un enseignement en anglais en DNL (discipline non-linguistique) qui se rajoute à l'emploi du temps en Seconde, Première et Terminale. Les DNL à l'Institution Sainte Marie sont l'Histoire et la Géographie.
- d'environ une heure supplémentaire d'anglais pendant les 3 années de lycée. Le travail est de même nature que pour les élèves non-européens mais le rythme y est plus soutenu et l'accent est mis davantage sur l'oral.

La réussite à l'épreuve orale de DNL (10/20) et une note supérieure à 12/20 en Anglais sont obligatoires pour obtenir la mention européenne au Baccalauréat.

Les classes de Seconde d'enseignement général

En dehors des enseignements communs, il y a la possibilité de prendre des options.

Enseignements optionnels généraux : le choix est offert entre le latin et Arts plastiques.

Enseignements optionnels technologiques : le choix est offert entre Sciences de laboratoire (SL) et Informatique et création numérique/science de l'ingénieur (ICN/SI)



Laissez vous guider par vos sens...

Ô du Soleil
SPA & ESPACE DÉTENTE

60 Avenue Robert Forrer - Le Brusac
83140 Six Fours les Plages
Tél. 04 94 10 12 62

Nous remercions
Docteur Le Mouël
pour son aimable participation
à la réalisation de cette revue.

Le Lycée

**3 nécessités : ACCÉDER À L'AUTONOMIE
MIEUX COMMUNIQUER
CONSTRUIRE SON PROJET DE FORMATION**

La classe de Seconde

Niveau concerné par la réforme du Baccalauréat

Enseignements communs : 26 h

Français, Histoire-géographie, LVA et LVB, Sciences économiques et sociales, Mathématiques, Physique-Chimie, SVT, Education physique et sportive, Enseignement moral et civique, Sciences numériques et technologie.

Enseignements optionnels généraux : le choix est offert entre le latin et Arts plastiques : 2 h

Enseignements optionnels technologiques : le choix est offert entre Sciences de laboratoire (SL) et Informatique et création numérique/science de l'ingénieur (ICN/SI) : 1 h 30

La classe de Première

Niveau concerné par la réforme du Baccalauréat

Enseignements communs : 18 h

Français, Histoire-géographie, Enseignement morale et civique, LVA et LVB, Education physique et sportive, Enseignement scientifique = 16 h + 1 h 30 de mathématiques (spécificité à l'ISM).

Enseignements de spécialité : 12 h

3 enseignements à choisir en seconde parmi : Histoire-géographie, Géopolitique et Sciences politiques ; Humanités, Littérature et Philosophie ; Langue et Culture étrangère (anglais) ; Mathématiques ; Numérique et Sciences informatiques ; Physique-chimie ; SVT ; Sciences économiques et sociales.

Options possibles : 2 h

Latin ou arts plastiques

La série technologique : STIDD spécificité sin

Enseignements généraux : Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique, LVA et LVB, EPS, Mathématiques ; Physique-chimie = 18 h

Enseignements technologiques = 12 h



La classe de Terminale

Niveau non concerné par la réforme du Baccalauréat

Enseignements généraux obligatoires

Différents selon les séries : L (22 h), ES (23 h 30), S (24 h), STI2D (20 h 30)

Les spécialités en Terminale : L (3 h), ES (1 h 30), S (2 h), STI2D (9 h)



L'orientation, maître-mot de la classe de Seconde

On avait coutume de considérer la classe de Seconde comme une classe de détermination et, avec la réforme du baccalauréat, c'est encore plus vrai. Les élèves, en dialoguant avec leurs enseignants au premier rang desquels figure leur professeur principal, doivent élaborer une stratégie d'orientation. Il est assez courant à cet âge de ne pas savoir ce que l'on veut faire dans l'avenir. Il convient alors d'être à l'écoute de soi pour percevoir ce qui plaît, ce qui enthousiasme, d'être aussi à l'écoute des autres pour discerner ce qui peut faire envie ou servir d'exemple.

Pour cela, plusieurs temps forts vont jaloner l'année :

- Un **accompagnement personnel**, d'une heure hebdomadaire, avec le professeur principal pour dessiner à grands traits les formations possibles et commencer à dessiner un projet.
- **Deux jours entiers dédiés à l'orientation** durant lesquels des intervenants extérieurs (souvent des anciens élèves) viennent présenter ce qu'ils font et le chemin parcouru pour y parvenir. Janvier/février 2020.
- **Des tests réalisés par l'ACOPAD** en octobre 2019 pour faire émerger des profils et les formations qui s'y attachent, avec la possibilité d'entretiens individuels janvier 2020.
- **Journée des métiers** en janvier 2020.

Ne pas négliger non plus :

- Les stages pour lesquels il est possible de signer des conventions. Il existe suffisamment de vacances scolaires pour découvrir des milieux professionnels. Les deux dernières semaines du mois de juin y sont particulièrement propices.
- Des journées d'immersion dans d'autres établissements.
- Des journées portes ouvertes dans d'autres établissements.
- Des salons de l'étudiant.

Ouverture à l'Europe et à l'International

Vous avez du goût pour l'anglais, vous pensez que cette langue vous sera indispensable dans votre carrière future, vous aimez voyager... Voici ce que nous vous proposons.

Objectifs poursuivis

Cette activité a pour mission :

- d'acquérir une culture européenne,
- de renforcer son niveau en langue anglaise.

Pour qui ?

- Tout élève motivé par l'un ou l'autre de ces aspects et également par l'histoire et la géographie,
- Tout élève motivé en cela par la poursuite d'une orientation particulière en vue d'un projet professionnel défini.

Comment ?

- En suivant l'enseignement de la section européenne anglais de la Seconde à la Terminale.
- En suivant l'enseignement de préparation aux examens de Cambridge ESOL dispensés également au sein de l'établissement.
- Il est aussi possible de suivre à la fois la préparation aux CAMBRIDGE ESOL ET la section euro sous réserve de vos capacités.

Le Cambridge ESOL est reconnu à l'international.

La Section Euro permet de présenter le Baccalauréat avec la mention européenne.



La préparation aux examens de Cambridge en langue anglaise

Pourquoi obtenir un certificat de Cambridge ?

Chaque année, plus de trois millions de personnes dans le monde entier se présentent à un examen de langue organisé par Cambridge ESOL. Ils le font dans le but d'obtenir une qualification reconnue internationalement qui validera leur niveau de compétence linguistique et les aidera dans leurs études ou leur profession. Les examens de Cambridge sont acceptés par un grand nombre d'établissements d'enseignement et de sociétés de tous types.

Un certificat de Cambridge vous permettra de donner plus de poids à votre CV et vous rendra plus confiant en vos capacités à utiliser la langue anglaise de manière efficace – votre niveau en langue sera certifié par la commission d'examen la plus réputée et la plus prestigieuse au monde.



Renseignements concernant l'internat

L'internat est placé sous la responsabilité de M. Timothée MOREAU. L'internat des garçons se situe au sein de l'établissement. Celui des filles se situe à l'annexe sur le lieu des classes de Terminales.

Les jeunes filles rejoignent l'internat le soir à 19h 30 avec leur responsable féminin.

Les élèves internes n'ont pas accès à leur chambre dans la journée.

En début d'année les élèves et les parents prennent connaissance du règlement spécifique de l'internat et le signent.

Le travail à l'internat

Le travail scolaire personnel est la priorité à l'internat. C'est pourquoi, nous accordons une attention particulière à la qualité du travail personnel et des résultats. L'organisation de ce travail personnel pourra faire l'objet d'une étude particulière liée aux besoins des élèves.

Une tenue vestimentaire correcte et décente adaptée au travail scolaire est exigée (pantalon, tee-shirt, chaussures...).

Toutes les autres activités (la musique même avec écouteur, le téléphone portable, jeux, BD...) sortant du cadre scolaire sont à proscrire pendant ce temps.

• Le travail scolaire des collégiens :

Les devoirs s'effectuent en salle d'étude avec l'appui d'un éducateur.

• Le travail scolaire des lycéens :

Suivant l'assiduité du travail et des résultats des internes de Premières et Terminales, l'étude pourra se faire en chambre. De 19h 30 à 20h 45 sera un temps de travail personnel et sans déplacement. Après 20h 45 il sera possible de travailler par 2 ou 3 après avoir demandé l'autorisation au personnel d'éducation.

Le travail en chambre s'effectuera porte ouverte. Cette disposition est susceptible d'être redéfinie à tout moment de l'année au vu de leur investissement dans le travail, de leurs performances et de leurs comportements. Pendant l'étude, les internes doivent s'installer à leur bureau.

• Les répétitions :

Lorsque l'interne lycéen aurait mal assimilé une leçon ou qu'il souhaite se perfectionner, des répétitions sont mises en place avec des étudiants et éducateurs notamment en mathématiques, en sciences physiques, en sciences de la vie et de la terre, en français et en anglais. Ce temps de travail vise : à stimuler le goût à l'effort, la persévérance, le dépassement de soi.

Plus d'informations disponibles sur le site www.maristes83.com, rubrique INTERNAT.

Informations matérielles

• Literie :

Les draps sont fournis et entretenus par l'Établissement.

À prévoir : une couverture ou une couette (avec housse dont l'entretien est à la charge de la famille), les lits sont équipés d'oreillers.

• Linge de toilette

Peignoir de bain, drap de bain, serviette, gants...

Chaussons (afin de ne pas glisser en sortant des douches).

Trousse de toilette.

• Vêtements

Les prévoir en quantité suffisante pour la semaine. (merci de marquer ces vêtements).

Les vêtements de marques ne sont pas nécessaires.

Prévoir K-Way ou autre pour les jours de pluie.

Une tenue de sport et des chaussures uniquement réservées au cours d'EPS dans un sac prévu à cet effet.

• Objets Matériels :

Une petite lampe de bureau pour les jeunes filles et les internes garçons du Lycée.

Deux cadenas :

- un pour le bureau en étude,

- un pour le placard dans la chambre.

Des cintres.

N.B. : L'entretien de tous les effets personnels est à la charge de la famille.

3AISM : l'Association des Anciens et Anciennes élèves de l'Institution Sainte Marie

1878-2018 : 140 ans !

L'Association, qui a sa riche histoire étroitement liée à celle de l'Institution Sainte Marie, célèbre cette année son cent trente-neuvième anniversaire.

Rendons-nous compte : nous avons la chance d'être issus d'une école qui compte en ses murs une association d'anciens élèves, riche de plus d'un siècle d'existence. Saisissons cette chance !

Certains pourraient penser qu'il n'est plus utile d'adhérer à une Association d'Anciens Élèves pour retrouver ses amis de classe, les sites internet en tout genre permettant de garder un lien... Mais une Association comme la nôtre n'entretient pas le virtuel et, bien au contraire, est seule à même de permettre le retour sur les lieux de l'enfance, les échanges entre anciens de générations différentes.

« 3AISM » a pour but de s'appuyer sur le réseau professionnel des anciens élèves pour apporter une aide aux plus jeunes dans l'élaboration de la construction de leur avenir professionnel.

Aussi, d'une certaine façon, si les anciens doivent un peu de leur succès professionnel à leurs années passées à l'Institution, c'est le moment pour eux, de « renvoyer l'ascenseur » et de faire pour les plus jeunes tout ce qu'ils auraient aimé qu'il fût fait pour eux.

L'Association compte sur l'adhésion active des anciens élèves, et particulièrement de ceux qui sont actuellement parents d'élèves, pour œuvrer au développement de ce réseau professionnel. Il s'agit ainsi, d'apporter un soutien constructif et concerté à toutes les actions existantes au sein de l'ISM permettant de proposer des renseignements sur les métiers, ou encore de trouver des stages en entreprises pour collégiens et étudiants.

Aidez-nous à construire ce projet au profit de nos plus jeunes en nous rejoignant et venez vous remémorer avec une douce nostalgie tous ces bons souvenirs d'enfance et d'adolescence vécus à l'ISM avec vos camarades de promotion !

L'A.P.E.L. (Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre)

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école et de l'établissement scolaire notamment en participant, par leurs représentants, aux différentes instances de l'établissement scolaire et à différentes actions.

L'écoute, le partage, l'échange et la mutualisation des savoirs, savoir-faire et savoir être sont les valeurs piliers de notre association !

LE MOUVEMENT

Représenter les parents : d'une part au sein des instances de fonctionnement de l'établissement - conseil d'établissement, conseils de classe, conseils de discipline - et d'autre part au quotidien, en faisant le lien entre les parents et la communauté éducative.

Être au cœur de l'établissement : accueil des nouveaux parents, formation et accompagnement des parents correspondants, organisation de conférences sur l'orientation, de rencontres parents-école, des café-partage, d'atelier...

Apporter des services concrets aux parents : abonnement au magazine de l'APEL Famille et éducation, accès au site internet apelduvar.fr et apel.fr, accès au Google+ de l'APEL ISM.



LES ACTIONS

Participation aux événements organisés par l'École : réunion de rentrée, accueil des sixièmes, cross du collège, fête de l'ISM, Bal des Terminales, financement de voyages scolaires...

Création d'un GUIDE « Le petit futé de l'ISM ». Tout ce qu'il y a à savoir sur l'ISM. (Document téléchargeable sur notre site)

Conférences d'orientation et Forum des Métiers.

Menus de cantine : suivi et analyse nutritionnelle.

Vente de chocolats à Noël. Pour soutenir financièrement l'organisation des voyages scolaires.

LES COMMISSIONS

La commission PACO : les **P**arents **C**orrespondants font le lien entre la communauté éducative et les parents tout au long de l'année et participent aux conseils de classe.

La commission Éducation à la santé et à la citoyenneté : écouter, prévenir, accompagner nos enfants dans leurs difficultés.

La commission cantine : participer à l'éducation alimentaire de nos enfants à l'école.

La commission pastorale.

La commission budget-événements : proposer des actions destinées à financer les projets pédagogiques.

La commission orientation : organiser des conférences sur les filières de formation et les métiers.

La commission culture : proposer des actions d'éveil à la culture pour nos enfants.

CONTACT
apelism83@gmail.com

**Assemblée Générale : le 20 septembre 2019 à 18h.
VENEZ NOMBREUX !**

Bourses & aides diverses

1 - Participation financière du Conseil Départemental aux transports

- **Élèves internes habitant les Alpes Maritimes** : Aide possible, retirer un dossier en septembre.
- **Élèves habitant les Bouches du Rhône** : Aide possible, retirer un dossier à la gare routière pour les élèves domiciliés à Aix et Marseille, à la mairie du domicile pour les élèves des autres communes des Bouches du Rhône.
- **Élèves du Var** :
 - *les internes utilisant la SNCF* : Aide possible, retirer un imprimé AIS au mois de juin.
 - *les internes utilisant leur propre moyen de transport* : Aide possible, retirer un dossier au mois de juin.
- **les demi-pensionnaires et externes** :
 - les élèves habitant à Toulon, La Garde, Le Pradet, La Valette, Le Revest, La Seyne, Saint Mandrier, Ollioules : ces villes ont un contrat avec TPM, donc les élèves utilisant ce service bénéficient d'une carte de réduction.
 - les élèves demeurant dans les autres villes du Var doivent retirer un imprimé dans leur mairie.

2 - Bourses collège et lycée

- **Bourse Nationale Collège** :
Les dossiers sont à **retirer mi-septembre** au secrétariat des classes. La bourse du Collège est accordée si le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition est inférieur ou égal à un plafond de ressources (montant disponible au secrétariat) et correspond à la situation familiale exprimée par le nombre total d'enfants à charge. **La demande doit être renouvelée chaque année.**
- **Bourse Nationale Lycée** :
Les dossiers sont à retirer au secrétariat des classes **au mois de décembre** pour la rentrée suivante.
- **Bourse Départementale (collège & lycée)** :
Pour pouvoir bénéficier de cette bourse, gérée par le Conseil Départemental, il faut bénéficier de la bourse nationale. Mais ce n'est pas pour autant que la bourse est acquise. Les dossiers sont à retirer **au secrétariat des classes courant octobre.**

3 - Fonds social collégien / lycéen / cantine

Une aide exceptionnelle peut être attribuée aux familles en difficultés. Ces dernières devront se faire connaître auprès de la direction. Un dossier leur sera remis puis sera traité par l'Inspection Académique qui accordera l'aide ou non.

Restauration

- À son entrée à l'institution Sainte Marie chaque élève reçoit une carte à puce et code-barres qu'il gardera tout au long de sa scolarité dans notre établissement. cette carte est cautionnée à 13 euros, somme remboursée au moment de sa restitution. la carte est personnalisée au nom de l'élève et ne doit en aucun cas être prêtée. en cas de perte une nouvelle carte peut être acquise (13 euros) à la comptabilité. cette carte à puce permet l'accès à l'établissement et son code-barres l'accès au self (restauration traditionnelle) pour tous les élèves et au Croq cité (uniquement pour les lycéens).
- Pour chaque élève interne ou demi-pensionnaire le forfait annuel facturé donne droit à une consommation moyenne journalière de 6,90 euros.
- La carte est créditée du nombre de repas à venir d'ici les prochaines vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février, Pâques).



Croq cité au lycée

- Le Croq cité est un concept de restauration rapide **réservé** aux lycéens.
- Il est ouvert le matin de 9 h 55 à 10 h 10, de 12 h 05 à 13 h 30 et de 15 h 50 à 16 h 05.
- **Les lycéens demi-pensionnaires et internes** ont la possibilité de déjeuner au self ou au Croq cité où leur sera proposé un plateau-repas équivalent.
- Le Croq cité propose d'autres produits (viennoiserie, café, boissons diverses...) que les élèves peuvent consommer aux récréations du matin et de l'après-midi mais ceci n'est pas compris dans le forfait. Afin d'y accéder, le lycéen DP ou INT devra au préalable créditer sa carte de cantine à la comptabilité (espèces ou chèques) au moment des récréations ou par carte bleue via le site www.ecoledirecte.com,
- **Les lycéens externes** qui désirent se restaurer occasionnellement à l'ISM peuvent également faire créditer leur carte à la comptabilité au moment des récréations ou par CB sur www.ecoledirecte.com,
- Le repas leur coûtera 7 € au self ou à la carte au Croq cité.

Tarifs annuels 2019-2020

LES TARIFS SONT FIXÉS PAR L'ASSOCIATION SCOLAIRE FORFAITAIEMENT ET ANNUELLEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE. ILS TIENNENT COMPTE DES VACANCES ET DES PÉRIODES D'EXAMEN.

Le choix des options et du régime (internat - externat - demi-pension) fait partie du contrat d'inscription. Leur modification n'est donc pas automatique, elle peut remettre en question le maintien dans l'Établissement et ne peut pas s'envisager en cours d'année. Tout souhait de changement doit, au préalable, obtenir l'accord de la Direction. L'acompte versé lors de l'inscription sera défacturé lors de la première facturation et ne sera pas remboursé en cas d'annulation non justifiée (mutation, orientation). Les départs anticipés ne donnent en aucun cas droit à une déduction.

TROIS FACTURES SONT ENVOYÉES DANS L'ANNÉE : DÉBUT OCTOBRE (45 %), JANVIER (35 %), AVRIL (20 %).

	1 ^{ÈRE} FACTURE	2 ^{ÈME} FACTURE	3 ^{ÈME} FACTURE	TOTAL
EXTERNE 6 ^{ÈME} 5 ^{ÈME} SANS ÉTUDE DU SOIR	661 €	515 €	294 €	1 470 €
EXTERNE COLLÈGE	703 €	547 €	312 €	1 562 €
DP 6 ^{ÈME} 5 ^{ÈME} SANS ÉTUDE DU SOIR	1 062 €	826 €	472 €	2 360 €
DP COLLÈGE (4 REPAS SEMAINE)	1 104 €	858 €	491 €	2 453 €
INTERNE COLLÈGE	2 587 €	2 012 €	1 150 €	5 749 €
EXTERNE LYCÉE	785 €	610 €	349 €	1 744 €
DP LYCÉE (5 REPAS SEMAINE)	1 271 €	989 €	565 €	2 825 €
INTERNE LYCÉE	2 777 €	2 160 €	1 234 €	6 191 €

PRIX UNITAIRE DU REPAS : 7 € POUR TOUS LES ÉLÈVES EXTERNES (6,55 € POUR LE REPAS DU MERCREDI DES ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES DU COLLÈGE).

Les élèves demi-pensionnaires du **Collège** qui voudraient prendre le repas du **mercredi** ainsi que tout élève externe voulant manger le midi quel que soit le jour, **devront venir créditer leur carte à la comptabilité au moment des récréations.**

Pour chaque élève et pour l'année, il est demandé 80 € pour couvrir les divers frais annexes : Agenda, cahiers exercices, sorties théâtre, cinéma, assurance etc.. Ce forfait ne comprend pas les voyages scolaires.

Chaque élève est assuré par un contrat global à la **Mutuelle Saint Christophe (scolaire et extra-scolaire), inclus vacances scolaires d'été, dès son entrée à l'Institution (se connecter sur le site de la Mutuelle Saint Christophe » espace parent », rubrique « information pratique » pour imprimer une attestation).**

Contrat : 20840847200187 Mutuelle St Christophe 277, rue Saint Jacques 75 256 PARIS CEDEX 05 (01-56-24-76 00)

Pour les parents adhérents à l'A.P.E.L. une cotisation annuelle de 20 € apparaîtra sur la facture n°1 d'octobre.

Chaque élève devra apporter le jour de la rentrée un chèque de 100 € (200 € pour les élèves de Terminales) de caution pour prêt des livres scolaires. Celui-ci ne sera pas encaissé et détruit en fin d'année scolaire après la restitution de la totalité des livres prêtés (les dégradations seront facturées).

Les familles ayant plusieurs enfants dans l'Établissement, bénéficient d'une réduction de leurs contributions familiales (20 % pour le 2^{ème} enfant, 25 % pour le 3^{ème}, 30 % pour le 4^{ème}).

Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent se faire connaître auprès de la Direction afin de solliciter une aide particulière.

Les absences justifiées par un certificat médical, qui dépassent 5 jours consécutifs peuvent donner droit à un remboursement des repas non consommés.

RÈGLEMENT :

Les factures sont payables :

- Dès réception de celle-ci, par chèque bancaire à l'ordre de : « INSTITUTION SAINTE-MARIE ».
- Ou mensuellement, par prélèvement automatique (facture d'octobre divisée par 3 ; facture de janvier divisée par 3 ; et avril divisée par 2). Soit 8 prélèvements dans l'année scolaire tous les 15 du mois, d'octobre à mai inclus. (Remplir la demande de prélèvement SEPA ci-contre en y joignant un I.B.A.N (coller au dos de l'imprimé)).
- Ou par virement bancaire CIC LA SEYNE - FR76 1009 6180 7200 0860 1390 127
- Ou **NOUVEAUTÉ**, par Carte Bleue via le site www.ecoledirecte.com, en utilisant vos identifiants parents.

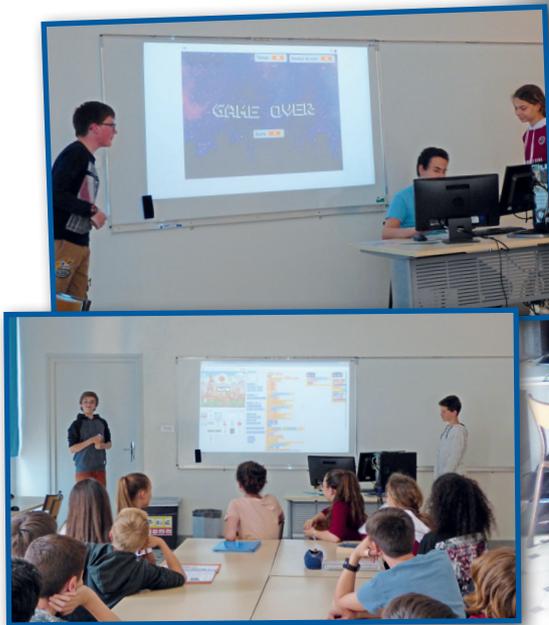




Ancelle 6^{ème} 2



Travail jeux vidéo sur Scratch - 4^{ème} 5



1^{ère} ES et 3^{ème} 1

11 Novembre



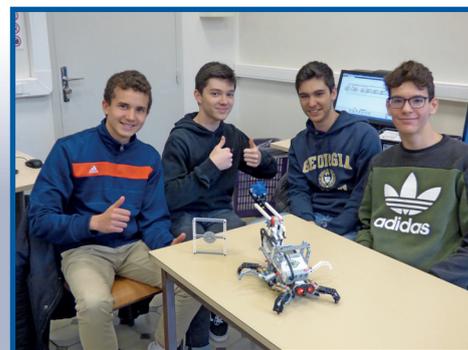
Opéra à Toulon 3^{ème} 1



Soirée des internes



Sortie géologie



Initiation robotique

4^{ème} 4 en visite au tribunal

Dans le cadre du parcours citoyen, les 4^{ème} 4 se sont rendus au tribunal correctionnel de Toulon pour assister à des audiences publiques. Ils ont pu ainsi assister aux procès et aux verdicts concernant trois affaires.



Projet 6^{ème} 2



Théâtre 5^{ème} 5 et 5^{ème} 6

Les 5^{ème} 6 et les 5^{ème} 5 participent ce mardi 26 mars 2019 au concours de théâtre amateur du Revest.

Hélène CANO, Anne-Laure BIGUIER, Gamila, Alexandra GRAVIÈRES, Ingrid MACCULO et les intervenants théâtre ont participé à ce beau projet.





Voile avec les 5^{ème} 5

18.06.2019 13:09



17.06.2019 19:52



17.06.2019 19:52



18.06.2019 08:47

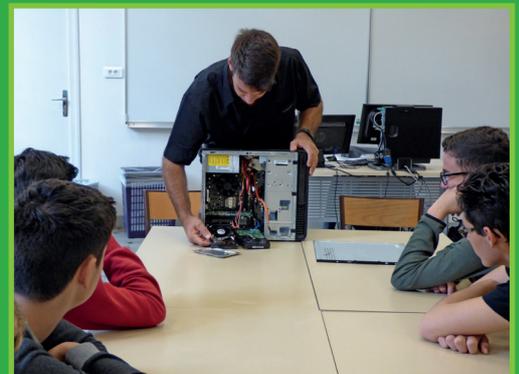


STI2D

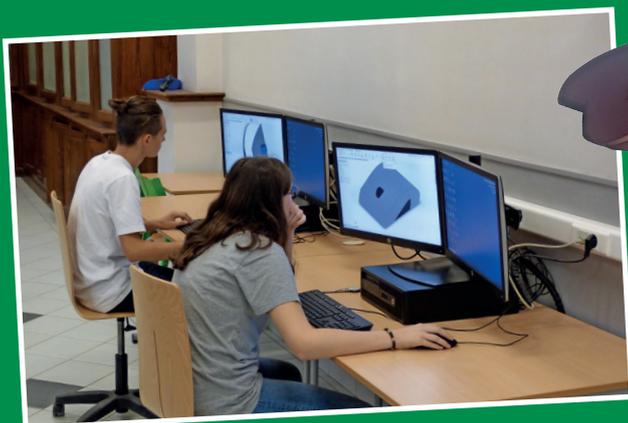
Architecture ETT



Travail TP et classe ETT



Design d'une souris





STI2D

Sortie scolaire : ISEN et TVT





Nom de l'élève: Prénom: Classe:

Nom de l'élève: Prénom: Classe:

Nom de l'élève: Prénom: Classe:

Nom des parents:

Adresse mail: @

Numéro de téléphone

Je désire être **PARENT CORRESPONDANT** de la classe de mon enfant

Je fais acte de **CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Je propose **UNE AIDE POUR UNE ACTION PONCTUELLE**
(ex : participation à l'organisation du cross, du Forum des métiers, des conférences...)

Je désire être **INFORMÉ EN PRIORITÉ** par l'A.P.E.L. (mail à préciser)

Je désire faire du **CO-VOITURAGE** (adresse à préciser)

Adresse:

Adresse mail et/ou numéro de téléphone seront communiqués par l'A.P.E.L. à un autre parent proche de votre domicile qui désire faire du co-voiturage.

Coupon à transmettre:

par mail: A.P.E.L.ism83@gmail.com

ou à mettre dans la boîte aux lettres « A.P.E.L. » près de la conciergerie de l'ISM.

ou à l'ISM - A.P.E.L., 1 Place Germain Loro, 83507 LA SEYNE SUR MER

Réalisation



SIREN 381 294 677 R.C.S. Toulouse

Siège Social

5, chemin du Pont de Bois - Quint-Fonsegrives
B.P. 13249 - 31132 BALMA Cedex
05 61 24 68 69 - diagramme@diagramme31.com
www.diagramme31.com

Agence Rhône Alpes
27, rue Maurice Flandin
69003 LYON
04 72 68 10 98

Agence La Réunion
Appt 5 - 14, rue Mgr Félix Maunier
97434 SAINT GILLES LES BAINS
0262 24 78 60



Édition
B.P. 13249
31132 BALMA Cedex
05 61 24 74 65
coandcom@orange.fr

**Auto
Moto
École**

BESSONE
(seynoise)

**Simulateur de conduite agréé
pour démarrer en toute sécurité**

**505, av. de Rome
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04 94 94 87 43
www.autoecolebessone.com
Agrément 07670**



10

UN SHOW-ROOM DE 200 M² DÉDIÉ AU SPA DANS LE VAR

Nous vous proposons de nombreux modèles de jacuzzi, des Spas de 2 à 8 places, pas moins de 12 modèles sont exposés. Vous pourrez y faire des essais à vide et en eau (sur rendez vous).

Tél. 04 88 60 59 49

PROFITEZ DE 40 ANS D'EXPÉRIENCE !



 **CalderaSpas®**



Calderaspas83

CalderaSpas83 by avenir énergies

calderaspas83.fr




**avenir
énergies**

1460 Route Nationale 8
83190 Ollioules

J02



**POSE TOUTES MENUISERIES
PVC ET ALU**

07 83 37 23 27

06 03 29 34 36

Mail: contact@alufp.com

83500 LA SEYNE-SUR-MER

Devis gratuit

FENÊTRES

VÉRANDAS

VOLETS ROULANTS

PORTE DE GARAGE

STORES

FERRONNERIES

MOUSTIQUAIRES